

Infos au fil de l'eau n°13



EDITO

Chères Bellocoises et Brivezacoises, chers Bellocois et Brivezacois,
Après une très belle fête de la fraise, le programme des animations de l'été s'annonce riche et varié. Nous sommes très heureux du dynamisme et de l'implication toujours plus grande des associations et de leurs bénévoles. Cet engagement de tous montre combien vous êtes attachés à la réussite de la saison estivale, à la qualité de vie et l'attractivité de notre commune. C'est aussi ce qui nous anime.
Nous vous souhaitons un bel été et restons bien sûr à votre entière disposition pour toute question ou renseignement.
Une équipe toujours à votre écoute,
Le Maire de la Commune nouvelle
Dominique Cayre

Un roi et une fraise géante !

Un temps parfait pour cette fête de la fraise où les enfants ont été les vedettes de la journée. Une fraise géante réalisée à l'école pendant le périscolaire, des costumes colorés, des enfants joyeux et motivés, tout était réuni pour que la fête soit réussie. Et elle l'a été avec un nombre record de visiteurs, un roi et des princesses choisis pour leur participation et leur connaissance du fruit remarquable de Beaulieu. Bravo à tous, organisateurs et bénévoles !

La gabare

La gabare « Adèle et Clarisse » a repris ses balades début mai avec un nouveau pilote. A partir de juillet, le « mousse » aura la charge de conter l'histoire des gabares sur la Dordogne. Un beau challenge de remplacer « Balta » !
Les réservations et la billetterie se font à l'Office du tourisme. Les places disponibles au départ du bateau sont vendues au ponton.
Les horaires en juillet et en août :
lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi : 10h30 - 15h - 16h30 - 18h
dimanche : 15h - 16h30 - 18h

Les voitures anciennes en course

Le comité des fêtes organise un rallye de voitures anciennes dans le pays bellocois le 14 juillet. Les participants découvriront le patrimoine et l'histoire de notre territoire en s'amusant. Les réponses aux questions posées à chaque étape font gagner des points. Une journée ludique et de détente pour tous les passionnés.
Départ et arrivée au stade.

La salle Sévigné inauguration le vendredi 12 juillet à 18h.

Des couleurs gaies, une mezzanine mise en valeur, des toilettes accessibles, une isolation énergétique et phonique, une vidéo intégrée et un chauffage performant : la salle Sévigné est belle et chaleureuse !
La chaudière à granulés est commune au bâtiment public et à la salle des Ursulines. Une chaleur économique pour la mairie.

Beaulieu-sur-Dordogne commune nouvelle **Jun 2019**

Budget 2019 de la Commune nouvelle de Beaulieu-sur-Dordogne

Le conseil municipal a voté le budget le 10 avril 2019.

Le budget principal est de 1.962.866 € pour la section de fonctionnement, de 2.107.478 € pour la section d'investissement.

Les investissements sont financés par des subventions attendues à hauteur de 790.634 € venant principalement de l'Etat et du Département, un virement de la section de fonctionnement (possible grâce à une grande maîtrise des dépenses en 2018) de 420.812 € et un emprunt de 120.000 €.

Le budget annexe de l'éco-lotissement de la Michoune (Beaulieu) est de 543.715 € en fonctionnement, de 442.372 € en investissement

Le budget annexe du lotissement du Rétaillou (Brivezac) est de 208.202 € en fonctionnement, de 125.792 € en investissement.

Les travaux 2019

Les jardins familiaux de la Miséricorde : Les 10 lots ont été aménagés et sécurisés. Ils sont tous attribués et entretenus avec soin. Un plaisir pour les yeux !

Comme prévu 3 appartements vont être aménagés au-dessus de la mairie et mis en location.

La gendarmerie : Corrèze Habitat va mener le projet de restructuration de la gendarmerie. La 1ère phase prévoit la rénovation totale du pavillon d'habitation (le permis de construire est déposé) et la programmation des travaux de réaménagement complet des espaces logements et administration. La réalisation suivra la validation de l'Etat.

La vidéo protection : la recrudescence des cambriolages et des incivilités est d'actualité. La sécurité des personnes et des biens est toujours menacée. Sans réponse de la commission ministérielle malgré l'intervention du Préfet et des autorités de gendarmerie départementales, notre dossier de subvention n'avance pas. Nous devons traiter ce problème et recherchons toute possibilité pour concrétiser cette installation au plus tôt.

L'éco-lotissement : La réalisation de la voie et de la viabilisation des parcelles a démarré au 1er trimestre. La commercialisation des 7 lots en copropriété est ouverte. Un immeuble locatif de 7 ou 8 logements en location/acquisition pour ménages actifs sera réalisé par Polygone. Ces travaux génèrent des nuisances importantes pour le voisinage surtout en cette saison. Nous avons demandé aux entreprises de les réaliser dans les délais impartis pour en limiter la durée.

Le club-house du basket : un local à usage multiple de club house, de salle de réunion, de formation et de coaching d'environ 60 m² va être créé à proximité du gymnase. Ce local est destiné au club de basket féminin et se substituera à un équipement provisoirement installé en 2007 et qui n'est plus en état.

La salle polyvalente de Brivezac : la rénovation et la mise en accessibilité de la salle sont nécessaires. Les études sont en cours. En accord avec les élus de Brivezac, le projet prendra forme au 2^{ème} semestre, nous sommes en attente de la notification des subventions demandées, pour une réalisation début 2020.

L'aménagement de bourg "quartier rue De Lattre de Tassigny" : cette rue, aux abords du collège nécessite des travaux de sécurisation, d'aménagements piétonniers, de création de places de parking. Elle va desservir en plus du collège, le futur éco-lotissement. Il s'agit de favoriser les déplacements piétons d'une part, de limiter le stationnement dans le centre historique, de sécuriser les déplacements en particulier des plus jeunes : collégiens mais aussi des enfants du primaire qui empruntent cette rue pour se rendre à l'école ou pour le trajet « école-cantine ». Ce projet sera accompagné d'une rénovation complète de l'éclairage public visant la réduction de la consommation avec des nouveaux systèmes d'éclairage bien moins énergivores.

Voirie : comme chaque année, la programmation des travaux est réalisée au vu des nécessités les plus urgentes et des subventions obtenues. En 2019 les voiries concernées sont rue des Estrémouillères, rue des Aubarèdes, rue de Versailles et impasse des Pénitents.

L'école primaire et le périscolaire

Cette année encore notre école est primée « école fleurie ». Les services techniques ont installé des bacs en bois et des personnages de conte en bois qui ont permis aux enfants d'exprimer leur créativité verte.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le temps scolaire est maintenu à 4 jours et demi. Le périscolaire est pérennisé sur les bases précédentes avec des activités toujours renouvelées très appréciées des enfants.

Les effectifs de l'école étant en forte augmentation, la municipalité et les parents d'élèves interviennent auprès de l'Education nationale pour une réadaptation du nombre de postes d'enseignants.

La propreté dans la ville : nous comptons sur vous !

Ne laissez pas trainer vos déchets : pensez aux collecteurs enterrés. Ne sortez les poubelles que les jours de ramassage !

Ne laissez pas les déjections de vos animaux sur le chemin des autres, n'oubliez pas de les ramasser !

Beaulieu-sur-Dordogne commune nouvelle Juin 2019

Les travaux de la Communauté de communes « Midi corrézien »

La maison de santé : les travaux avancent, la livraison est prévue en novembre. Les habitants ont une vision concrète du futur établissement. L'association « Sud Co Santé », constituée par les professionnels qui vont s'y installer, œuvre avec les élus à la recherche et à la concrétisation d'un staff médical adapté à notre territoire.

La caserne des pompiers : La partie administrative est terminée. La subvention de l'Etat a été validée par le Préfet. Le terrain a été cédé à la Communauté de communes compétente. Le permis de construire va être déposé prochainement pour une réalisation en 2020. Nous vous rappelons qu'elle se situera avenue Léopold Marcou à l'emplacement des anciens locaux des services techniques municipaux. Une fois la caserne réalisée, les bâtiments désaffectés redeviendront propriété de la mairie.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi

La Communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration du PLUi unique couvrant l'intégralité de son territoire « Midi Corrèzien » en compatibilité avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Sud Corrèze qui a défini les grandes lignes du projet politique d'aménagement de l'espace. Il s'agit de bâtir un projet territorialisé dans une vision d'aménagement du territoire qui soit cohérente avec le bassin de vie, les enjeux économiques, les transports, les services, l'environnement et le développement durable.

La réalisation du PLUi se déroule en plusieurs étapes successives de travail, de réflexion, de concertation. L'approbation finale est prévue au printemps 2022. Le bureau d'études Dejante est mandaté pour mener à bien ce projet. D'autres bureaux d'études spécialisés garantiront la bonne réalisation.

Pour suivre tout le déroulement du projet consulter le site internet de la Communauté de communes Midi Corrèzien www.midicorrezien.com

Le syndicat Bellovic

La gestion de l'eau potable est assurée par ce Syndicat créé le 1er janvier 2017 issu de la fusion des Syndicats Roche de Vic, BBMEAU, SIERB. Il est propriétaire des réseaux et des ouvrages sur l'ensemble du territoire. Un nouveau contrat de concession de service public de 12 ans a été signé le 1er janvier 2019 avec la SAUR pour l'entretien des équipements, l'exploitation des ouvrages, les réparations, le contrôle de la qualité de l'eau et la gestion avec les abonnés (relève des compteurs, facturation, conseil).

En 2019, le prix de l'eau pour une consommation de 120m3 annuel est de 3,73€TTC/m3.

Le SIRTOM

Une aire nouvelle de stockage est en cours de réalisation à proximité de la déchetterie à Nogent. Cet équipement est indispensable pour permettre le tri sélectif sur l'ensemble de la commune. La demande de la municipalité est enfin entendue : les particuliers résidant hors du bourg auront un bac jaune individuel ! Cette facilité de trier va induire une diminution de remplissage et donc de ramassage des bacs marron, seuls facturés. Il faut donc veiller à les remplir totalement. Trier c'est aussi recycler, une action majeure pour l'environnement !

Fleurissement : La Mairie organise comme chaque année, un concours destiné à récompenser les plus beaux balcons, fenêtres, jardins et immeubles fleuris sur tout le territoire de la Commune nouvelle. Un lot supplémentaire sera accordé au plus beau jardin familial.

Nous vous invitons à visiter régulièrement le site internet de la mairie www.beaulieu-sur-dordogne.fr. Nous veillons à la mise à jour en « temps réel » des informations.

Collecte de sang (15h30-19h30)
salle Sévigné le 19 août

Circulation et stationnement : la sécurité est notre priorité

Merci de :

- Respecter les limitations de vitesse dans Beaulieu et Brivezac.
- Respecter les interdictions de stationner.
- Laisser les trottoirs aux piétons.
- Respecter les emplacements pour handicapés.



Beaulieu-sur-Dordogne commune nouvelle Juin 2019

L'adressage

Fin d'année dernière, plusieurs groupes de personnes connaissant bien la commune, ont réalisé un important travail de dénomination de toutes les voies dans les lieux-dits notamment. La commune a approuvé la liste des nouvelles rues le 28 novembre 2018. La Poste avec qui nous réalisons ce travail a saisi ces noms de voies dans la base IGN pour validation et mise à jour de la base de données. Une réunion publique est prévue pour vous informer. Nous poserons ensuite les plaques de rues et de numéros. Ainsi chaque habitant aura un numéro et un nom de voie "une adresse unique" pour répondre aux besoins des services de secours, des opérateurs du numérique, des services d'aide à domicile, des livreurs.

La taxe de séjour : réforme à compter du 1^{er} janvier 2019

Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) de la Vallée de la Dordogne Corrézienne est un syndicat mixte dont les membres sont les Communautés de communes Xaintrie Val'Dordogne et Midi Corrézien qui lui ont transféré depuis 2016 la collecte de la taxe de séjour. Les principaux changements en vigueur à partir du 1er janvier 2019 sont :

- . l'application d'une tarification au pourcentage pour les hébergements non classés ou en attente de classement, le taux est de 5 % sur le coût de la nuitée par personne hors taxe
- . l'obligation des plateformes de location, intermédiaires de paiement pour des loueurs non professionnels, de percevoir la taxe de séjour. Pour les autres plateformes, cela reste une possibilité
- . la modification du barème tarifaire pour la catégorie des aires de camping-cars et campings.

Nous invitons les hébergeurs à effectuer leurs déclarations et leurs paiements sur la plateforme <https://valleed.consonanceweb.fr/>

Bavard'âge : ensemble, préservons le lien social

La MSA du Limousin, la CARSAT, la Maison de l'autonomie Corrèze et Familles Rurales ont créé un réseau de bénévoles « les voisins » auprès des personnes isolées. «Et si je rendais visite à une personne qui se sent seule ! ». Toutes les personnes intéressées sont bienvenues !

La fête de la fraise



La salle Sévigné rénovée



Le lotissement de Brivezac



L'éco-lotissement de Beaulieu



Beaulieu-sur-Dordogne commune nouvelle Juin 2019